



## DECISION DU MAIRE

**N° 064-2025 – Rénovation de l'école des Vavres – Convention n°2023-182-BATI pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à l'Agence d'ingénierie de l'Ain – Avenant n°2**

**Le Maire de St Denis lès Bourg (Ain) :**

*Vu le code de la commande publique,*

*Vu l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2020, décidant de confier au Maire l'ensemble des délégations prévues aux articles L.2122-22 1e à 22e et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et lui donnant délégation pour conclure les marchés passés selon la procédure adaptée,*

*Vu la décision du Maire n°002-2024 du 5 janvier 2024 concernant la prestation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à l'Agence d'ingénierie de l'Ain pour le projet de rénovation de l'école des Vavres (cf. convention n°2023-182-BATI),*

*Considérant que l'Agence d'ingénierie de l'Ain est chargée d'apporter à ses adhérents membres du conseil d'administration, dont fait partie la commune de Saint-Denis-lès-Bourg, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans le cadre d'un contrat de quasi-régie conformément au code de la commande publique,*

*Considérant que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal,*

### DECIDE

**Article 1 :** De valider l'avenant n°2 (ci-annexé) à la convention n°2023-182-BATI relative au projet de rénovation de l'école maternelle des Vavres ayant pour objet la prise en compte d'un ajustement de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les prestations suivantes :

- Assistance lors de la réunion de présentation du projet à l'ensemble de l'équipe éducative de l'école le 14 octobre 2024.

TITULAIRE	MARCHE INITIAL		AVENANT N°1		AVENANT N°2		MARCHE DEFINITIF	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
A.D.I.A.	20 025.00	24 030.00	3 225.00	3 870.00	250.00	300.00	23 500.00	28 200.00

**Article 2 :** Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

**Article 3 :** La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil municipal et publiée sur le site internet de la commune.

**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux dans les deux mois de sa publication en vertu de l'article R421-1 du Code de la justice administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Lyon.



Le 3 septembre 2025

Le Maire,  
Guillaume FAUVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250903-DE64-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2025

Publication : 05/09/2025

# COMMUNE DE SAINT DENIS LES BOURG

## Convention N°2023-182-BATI

### Avenant N°2

#### Rénovation de l'école maternelle des Vavres



Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain  
102 boulevard Edouard Herriot - 01000 BOURG EN BRESSE  
04 74 55 49 00

L'agence est un établissement public administratif créé entre le département et les communes et les établissements publics de coopération intercommunale conformément à l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales. L'agence est chargée d'apporter à ses adhérents, membres du conseil d'administration, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans le cadre d'un contrat de quasi-régie conformément au code des marchés publics et de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250903-DE64-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2025  
Publication : 05/09/2025

04 octobre 2024

## SOMMAIRE

Article 1.	Parties contractantes	3
Article 2.	Objet de la convention	3
Article 3.	Contenu de la prestation	4
Article 4.	Modalités de démarrage de la convention	6
Article 5.	Divers	6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250903-DE64-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2025  
Publication : 05/09/2025

**Article 1. Parties contractantes**  
ENTRE

D'une part,

**l'Agence Départementale d'Ingenierie de l'Ain**  
102 boulevard Edouard Herriot - 01000 BOURG EN BRESSE



Représentée par son Président Jean DEGUERRY, représentant légal dûment habilité par délibération du conseil d'administration du 7 octobre 2013,

Désignée ci-après par « l'agence »,

ET

D'autre part,

**COMMUNE DE SAINT DENIS LES BOURG**, adhérente à l'Agence Départementale, représentée par son Maire, dûment habilité par délibération du Conseil municipal du .....

Désignée ci-après par « le maître d'ouvrage »,

IL A ETE CONVENU CE QU'IL SUIF:

**Article 2. Objet de la convention**

Le présent avenant a pour objet la prise en compte d'un ajustement de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les prestations suivantes :

- Etude de faisabilité bâtiment

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250903-DE64-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2025  
Publication : 05/09/2025

### Article 3. Contenu de la prestation

Le montant de la convention était de 23 250.00 € HT, auquel vient s'ajouter la prestation supplémentaire de 250.00 € HT, soit un montant total avec avenant de 23 500.00 € HT :

## ANNEXE FINANCIÈRE

Convention n°2023-182-BATI

Prestation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : Rénovation de l'école maternelle des Vavres

Adhérent : COMMUNE DE SAINT DENIS LES BOURG

PRESTATIONS	TEMPS (jours)	COÛT (Euros)	Prestations initiales avec avenant	
			TEMPS (jours)	COÛT (Euros)
<b>A - Etude pré-opérationnelle</b>				
<b>Etude de faisabilité bâtiment</b>	4	1 800.00 €	4.5	2 050.00 €
Réunion de recensement des besoins avec le maître d'ouvrage				
Visite des bâtiments et analyse du site et des contraintes (urbanisme, accès, réseaux, avoisinants,...).				
Etude de faisabilité technique, réglementaire, financière (avec indications des subventions possibles) et calendaire. Etablissement du tableau des surfaces. Présentation de plusieurs scénarios				
Présence à la réunion de concertation avec l'équipe enseignante lundi 14 octobre 2024				
Réunion de présentation au maître d'ouvrage.				
Mise à jour final du document et diffusion				
<b>Etude de Programmation</b>	3.5	1 575.00 €	3.5	1 575.00 €
Rédaction du programme de l'opération (objectifs généraux, exigences fonctionnelles, architecturales et techniques) nécessaire à la consultation d'un MOE				
Animation d'une réunion de présentation du programme, échange sur les modalités de consultation du MOE. y compris mise à jour de programme et rédaction d'un compte rendu sous la forme d'une fiche projet.				
<b>B - Assistance à la passation de Prestations intellectuelles</b>				
<b>Assistance à la passation de Prestations intellectuelles</b>	3.5	1 575.00 €	3.5	1 575.00 €
Amiante / HAP / Plomb				
Diagnostic structure				
Relevé topographique - Ministère de l'Intérieur				
Etude géotechnique				
Contrôle technique				
Coordonnateur SPS				

Test infiltrométrie

**C - Assistance à la passation du marché de Maîtrise d'œuvre**

Assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée avec audition et remise de prestations architecturales	10.5	5 250.00 €	10.5	5 250.00 €
Rédaction du règlement de candidature et de l'avis de marché				
Mise en ligne du dossier sur le profil Acheteur et téléchargement des candidatures électroniques				
Analyse des candidatures				
Présentation rapport analyses des candidatures				
Rédaction des courriers de rejet de candidatures et diffusion via le profil acheteur				
Rédaction du projet de marché de maîtrise d'œuvre				
Analyse des offres et des esquisses				
Organisation de la séance d'audition des candidats durant la procédure				
Présentation rapport analyses des offres				
Attribution du marché (lettres aux non retenus, retenu et notification).				

**D - Phase de conception**

Appui technique en phase conception	9	4 050.00 €	9	4 050.00 €
Relecture critique DIAG/ESQ, APS, APD et PRO				
Animation et participation aux réunions avec l'équipe de MOE et la Commune				
Relecture de l'ACT avant lancement de la consultation des entreprises				
Relecture de l'analyse des offres et participation à la commission d'attribution				
Appui administratif (suivi de la MOE)	2	900.00 €	2	900.00 €
Rédaction des ordres de services des missions MOE				
Rédaction des délibérations et avenants sur les missions MOE				
Validations des situations du MOE et établissement des certificats de paiement				

**E - Ingénierie financière**

Assistance à la passation de Prestations intellectuelles	1	450.00 €	1	450.00 €
Recherche de financeurs et établissement d'un plan de financement prévisionnel				
Appui technique en phase conception	3	1 350.00 €	3	1 350.00 €
Assistance à la constitution des dossiers (hors dossier FEDER)				
Dépôt des dossiers et suivi des instructions				

**F - Assistance à la passation des marchés de travaux**

Assistance à la passation de Prestations intellectuelles	6	2 700.00 €	6	2 700.00 €
--	---	------------	---	------------

001-210103446-20250903-DE64-2025-DE  
 Accuse de réception - Ministère de l'intérieur  
 Accuse certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 04/09/2025  
 Publication : 05/09/2025

Préparation des pièces administratives (Règlement de consultation, CCAP, Acte d'engagement, avis d'appel public à concurrence). Les pièces techniques sont préparées par le maître d'œuvre

Gestion de la publication/mise en ligne

Gestion des questions/réponses pendant la phase de consultation

Relecture du rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre/reprise du rapport par le maître d'œuvre

Gestion des négociations si nécessaire (par échanges écrits)

Mise au point des marchés de travaux

Préparation du dossier pour envoi au contrôle de légalité

Préparation des notifications

**G - Réalisation des travaux**

<b>Appui technique en phase conception</b>	<b>8</b>	<b>3 600.00 €</b>	<b>8</b>	<b>3 600.00 €</b>
--	----------	-------------------	----------	-------------------

Participation de l'AMO aux réunions de chantier sur une base de 10 mois de travaux (Environ 1 toutes les 2 semaines et à répartir selon les besoins et les phases du chantier)

Assistance sur la phase AOR

<b>Total des prestations d'AMO</b>	<b>50.5</b>	<b>23 250.00 €</b>	<b>51</b>	<b>23 500.00 €</b>
------------------------------------	-------------	--------------------	-----------	--------------------

Durant toute sa mission, l'Agence assure, par son rôle de conseil, une assistance d'ordre technique, juridique et financière au maître d'ouvrage.

**Article 4. Modalités de démarrage de la convention**

Les prestations seront réalisées selon les modalités fixées à l'article 3 et démarrent à la signature des deux parties engagées, sans autres formalités nécessaires.

**Article 5. Divers**

Toutes les autres clauses et dispositions de la convention initiale restent applicables pour autant qu'elles ne soient pas contraires au présent avenant.

En deux exemplaires originaux,

À ....., le .....

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250903-DE64-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2025  
Publication : 05/09/2025

<p>Pour le Président de l'Agence et par délégation, le Directeur,</p> <p>Yvan PAUGET.</p>	<p>Le Maire de COMMUNE DE SAINT DENIS LES BOURG</p>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250903-DE64-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2025  
Publication : 05/09/2025